

## CONFÉRENCES

# L'Association de protection vétérinaire sensibilise aux risques professionnels

La prévention des risques au travail est l'objectif phare de l'Association de protection vétérinaire, qui en a exposé les différentes composantes, le 15 juin, à Maisons-Alfort.

Les confrères étaient conviés par l'Association de protection vétérinaire (APV), présidée par Éric Waysbort, à une soirée de conférences, le 15 juin, dans les locaux de Centravet, à Maisons-Alfort (Val-de-Marne). Elles abordaient différentes facettes de l'exercice.

## De la radioprotection...

Pierre Muglioni, ingénieur en radioprotection, gérant et directeur technique chez ACE-RX, a expliqué que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs : éviter les risques, adapter le travail à l'homme, tenir compte de l'état d'évolution de la technique, remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins, planifier la prévention, prendre des mesures de protection collective en donnant la priorité aux mesures de protection individuelle, et transmettre les instructions aux travailleurs ».

Les obligations du travailleur : il doit prendre soin, selon sa formation et sa fonction, de sa santé et de sa sécurité, ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

## ... à la prévention des morsures canines

Qu'est-ce qui fait qu'un chien opte pour une agression et non la fuite ? C'est la question posée par notre consœur Isabelle Vieira, vétérinaire comportementaliste, qui a exposé 10 situations à risque<sup>1</sup>. L'agression est un comportement acquis, le chien ne naît pas avec. « Dans un acte d'agression, il y a pratiquement toujours des signaux de menace, mais parfois ils sont très courts. Ces signaux sont très importants » et pas toujours bien identifiés par l'homme. « Ce qui handicape l'humain est d'être... un humain, car il faut comprendre les émotions d'un chien », ironise notre consœur, qui distingue les causes d'agression dispositionnelles et situationnelles.

## Praticien équin, une profession exposée

Nos confrères Érik Grandière et Charlotte Bourrion, praticiens équins, sont venus témoigner de l'accidentologie en équine. « Foot and mouth disease, c'est notre sumom au Royaume-Uni, où notre profession est identifiée comme présentant le plus fort risque », explique Érik Grandière. « Nous parcourons en moyenne 1 000 km par semaine, avec des conditions de circulation parfois diffi-



ciles. Les accidents sur la route sont malheureusement fréquents », ajoute Charlotte Bourrion.

Les chevaux (500 kg en moyenne) peuvent blesser par un mouvement, avec les dents, les sabots, etc. Ce sont des proies, au départ ; ils ont gardé un réflexe de fuite. L'étude de 2013 de la British Equine Veterinary Association (Beva) a révélé qu'à un instant T, 70 % des praticiens ont rencontré un accident et la médiane est de deux blessures (sept à huit en 30 ans !).

Les membres inférieurs sont les plus touchés (30 %), suit la tête (20 %). Les coups de postérieurs du cheval sont responsables pour près de 50 % des accidents, et d'antérieurs pour environ 10 %. Ensuite viennent les morsures, les bousculades, les écrasements, les coups de tête.

Il convient d'éduquer les étudiants vétérinaires et les propriétaires au contact du cheval, de ne pas lésiner sur la contention.

## Développer le medical training

Anne Le Gorrec, éducatrice canine, est d'ailleurs intervenue lors de la soirée pour une démonstration de medical training, que chaque praticien peut favoriser au sein de sa structure. « Je travaille au renforcement positif. Il faut rechercher l'adhésion du chien, éviter les situations de mise en danger, étayer et développer une relation positive avec les animaux de ses clients », a-t-elle expliqué. Cette approche permet aussi de fidéliser la clientèle, qui y voit une approche plus adaptée. « La muselière, ce n'est pas à vous de la mettre », précise Anne Le Gorrec, rappelant l'une des règles de sécurité. Et surtout, l'élément indispensable, c'est la friandise ! ●

MARINE NEVEUX

Les participants, confrères et partenaires, à la soirée organisée par l'Association de protection vétérinaire, le 15 juin.

<sup>1</sup> À lire dans un prochain numéro de La Semaine Vétérinaire.